

CERCLE D'ESCRIME DE VINCENNES
Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Siège social : 53 bis rue de Fontenay
94300 VINCENNES
Agrément Jeunesse & Sports n° 11551 du 15 juin 1951
Identifiant SIREN : 318 799 228

*
**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES SOCIETAIRES
DU 31 janvier 2021**

*
**

L'an deux mille vingt et un, le 31 janvier à 10 heures, les sociétaires du « CERCLE D'ESCRIME DE VINCENNES - CEV », association de la loi de 1901, agréée sous le numéro 11.551 le 15 juin 1951 par le ministère de la jeunesse et des sports, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, salle Paul Rumeau, Maison des Associations, 41-43 rue Raymond du Temple, Vincennes, sur convocation faite par le bureau par mails adressées aux sociétaires le 15 janvier 2021.

Il a été établi une feuille de présence, à laquelle ont été annexés les pouvoirs des sociétaires représentés par des mandataires, qui a été émarginée, en entrant en séance, par tous les sociétaires présents et par les mandataires des sociétaires représentés.

Monsieur Jean Laurent Barbier préside l'assemblée en sa qualité de Président en exercice.

Monsieur Grégoire Gautier et Madame Marie Guerramo, les deux membre du bureau présents et déclarant accepter, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Kelly Hery est choisie comme secrétaire par le Président et les scrutateurs.

La feuille de présence qui fait ressortir la présence ou la représentation de 17 sociétaires, est certifiée exacte par les membres du bureau, ainsi constitué, en conséquence, conformément à l'article 10 des statuts, l'assemblée générale peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité des voix des membres actifs présents ou représentés.



Puis il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- 1° Rapport de gestion et financier et rapport sur la situation morale et les activités de l'association, au cours de la saison 2019/2020 ;
- 2° Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020 ;
- 3° Orientations que le Comité de Direction propose de donner à l'association dans la poursuite de son objet tel que défini à l'article premier des statuts ;
- 4° Budget de l'exercice en cours ;
- 5° approbation en tant que de besoin de la décision d'ajustement de la cotisation en fonction des périodes d'ouverture autorisées de la salle d'armes ;
- 6° Délégation donnée au comité de fixer les cotisations de la saison 2021/2022 ;
- 7° Election de membres du comité de direction ;
- 8° Questions diverses.

Puis il déclare que le rapport moral, le rapport de gestion et financier du bureau de la saison 2019/2020, ainsi que les documents comptables ci-dessus visés ont été tenus à la disposition des sociétaires, sur demande de leur part adressée par courriel au secrétariat du cercle.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, il dépose ces documents sur le bureau et les met à la disposition des membres de l'assemblée avec une copie du courriel de convocation adressé à chaque sociétaire ainsi que :

- la feuille de présence de l'assemblée, les pouvoirs y annexés des sociétaires représentés par des mandataires ;
- un exemplaire des statuts ;
- les candidatures au comité de direction ;
- Le règlement intérieur.

La secrétaire donne alors lecture du rapport moral, puis le Président du rapport de gestion et financier sur les activités au cours de la saison 2019/2020.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.



Après avoir répondu aux questions posées par les sociétaires et personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports relatifs à la situation morale, à la gestion et la situation financière de l'association au cours de la saison 2019/2020, ainsi que les documents comptables de ladite saison arrêtés au 30 juin 2020, approuve l'ensemble de ces comptes et en particulier le bilan et le compte de résultat tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'assemblée prend également acte que les comptes présentés se soldent par un bénéfice comptable de 4 439 euros.

En conséquence, elle donne à chacun des membres du comité de direction et des membres du bureau quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée par Voix pour : 17
Voix contre : 0
Abstentions : 0

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat disponible d'un montant de 5 157 Euros qui comprend à concurrence de 4 439 Euros le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2020, comme suit :

- Au compte "Autres réserves"	5.000 Euros
- Le solde au compte "Report à Nouveau"	157 Euros

Cette résolution est adoptée par Voix pour : 17
Voix contre : 0
Abstentions : 0

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les orientations que le Comité de Direction propose de donner à l'association dans la poursuite de son objet, déclare les approuver en tant que de besoin.

Cette résolution est adoptée par Voix pour : 17
Voix contre : 0
Abstentions : 0



QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte des dispositions d'ajustement des cotisations, sur leur montant initial, pour la saison 2020/2021, à savoir notamment :

- En ce qui concerne les adultes diminution de 4,5 euros par semaine de fermeture de la salle d'armes au cours de la saison ;
- en ce qui concerne les mineurs diminution de 4 € par semaine de fermeture de la salle d'armes au cours de la saison.

Cet ajustement de la cotisation serait acquis pour chaque fermeture de la salle d'armes, sous condition de paiement de la cotisation intégrale telle qu'elle résulte de la grille tarifaire fixée pour la saison 2020/2021.

L'assemblée générale constate également que le renoncement à cet ajustement équivaudra à un don au cercle d'escrime de Vincennes qui donnera, sur demande, lieu à l'émission du justificatif fiscal correspondant.

Cette résolution est adoptée par

Voix pour : 17
Voix contre : 0
Abstentions : 0

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir examiné le budget de l'exercice en cours retraçant les prévisions de la saison engagée, l'approuve, en tant que de besoin. Elle délègue expressément pouvoir au comité de direction de fixer le montant des cotisations qui seront applicables au titre de la saison d'escrime 2020/2021.

Cette résolution est adoptée par

Voix pour : 17
Voix contre : 0
Abstentions : 0

SIXIEME RESOLUTION

l'assemblée générale prend acte des démissions de membres du comité intervenues au cours du dernier exercice social, savoir :

- ✓ Madame Zsofia Rozgonyi, membre du comité,
demeurant : 44 boulevard Théophile Sueur 93100 Montreuil
- ✓ Monsieur Eric Frémont, membre du comité,
demeurant 145, rue de Fontenay 94300 Vincennes



- ✓ Monsieur Tristan Querillac, membre du comité,
demeurant 16, rue Pasteur 94120 Fontenay-sous-Bois

Cette résolution est adoptée par

Voix pour : 17
Voix contre : 0
Abstentions : 0

SEPTIEME RESOLUTION

l'assemblée générale, prenant acte de la cooptation de :

- ✓ Madame Kelly Hery Clavel
demeurant : 40, rue Leroyer 94300 Vincennes,

en remplacement de madame Zsofia Rozgonyi lors du comité de direction du 5 octobre 2020, dans le cadre des dispositions de l'article 7 des statuts, décide de la ratifier.

En conséquence, Madame Kelly Hery Clavel exercera son mandat pour la durée du mandat restant à courir de Madame Zsofia Rozgonyi, soit jusqu'au jour de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 30 juin 2021.

Cette résolution est adoptée par

Voix pour : 17
Voix contre : 0
Abstentions : 0

L'assemblée décide alors de passer à l'examen des candidatures au comité de direction.

Elle examine les candidatures des membres du comité qui sollicitent le renouvellement de leur mandat.

Puis des adhérents qui souhaitent intégrer le comité de direction.

Chacun des candidats se présente alors à l'assemblée à l'exception des candidats absents ce jour qui se sont fait représenter pour cette présentation.

Puis l'assemblée décide de passer au vote.



HUITIEME RESOLUTION

l'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide de procéder au renouvellement pour une durée de 3 ans des mandats arrivant à échéance, ce jour, des membres du comité suivant:

- ✓ Madame Virginie Sebbane,
demeurant 102 rue de Fontenay, 94300 Vincennes

Ce renouvellement est adopté par Voix pour : 17
Voix contre : 0
Abstentions : 0

- ✓ Monsieur Hervé Lacaze,
demeurant : 28, rue du commandant Mouchotte – 94160 Saint Mandé

Ce renouvellement est adopté par Voix pour : 17
Voix contre : 0
Abstentions : 0

- ✓ Monsieur Franck Martin,
demeurant : 138, rue de la Jarry – 94300 Vincennes

Ce renouvellement est adopté par Voix pour : 17
Voix contre : 0
Abstentions : 0

- ✓ Madame Rolande Burdujan,
Demeurant : 23, avenue de Paris 94300 Vincennes

Ce renouvellement est adopté par Voix pour : 17
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Chacun ayant déclaré dès avant ce jour accepter le renouvellement de son mandat et que rien ne s'opposait à son exercice



NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale procède à l'élection pour 3 ans de nouveaux membres du comité de direction :

- ✓ Madame Claire Martinot
demeurant : 49, avenue de Condé 94100 Saint Maur des Fossés

Cette résolution est adoptée par Voix pour : 17
Voix contre : 0
Abstentions : 0

- ✓ Madame Maisie Mouret
demeurant : 91, rue Falguière 75015 Paris

Cette résolution est adoptée par Voix pour : 17
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Puis, l'assemblée générale constate qu'il n'y a pas de nouveaux candidats au comité de direction.

En conséquence, l'assemblée constate que le comité de direction est composé, à compter de ce jour de 11 membres.

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée par Voix pour : 17
Voix contre : 0
Abstentions : 0
Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DE TOUT CE QUE DESSUS

Il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le bureau de l'assemblée.

LES SCRUTATEURS

**CERCLE D'ESCRIME
DE VINCENNES**
142, rue de Fontenay
94300 VINCENNES

*pour copie en forme
le Président*

LA SECRETAIRE